

Devenez partenaire d'Ossau Pro !

Participation au projet chèque cadeau

Ce formulaire a pour objet de certifier votre participation au projet de chèques cadeaux mis en place par l'association.

Ce formulaire est à retourner à l'association :

- Soit par mail : ossapro@gmail.com
- Soit par courrier : Communauté de communes de la vallée d'Ossau, 1 avenue des Pyrénées à Arudy - 64 260

I. FONCTIONNEMENT DES CHEQUES CADEAUX OSSAU PRO

Les détenteurs du titre cadeau auront désormais la possibilité d'utiliser le chèque cadeau Ossau Pro pour effectuer leur achat dans votre établissement. Le chèque cadeau Ossau Pro ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement. L'entreprise n'est pas tenue de rendre la monnaie.

L'établissement est dans le droit de refuser ce chèque cadeau à certaines périodes (exemple : période de vacances scolaires, période de soldes, etc.) ou bien de n'accepter qu'un certain nombre de chèques cadeaux (exemple : 100 chèques cadeaux dans le mois). Dans ce cas, il est impératif d'en informer la clientèle.

2. REMBOURSEMENT DES CHEQUES CADEAUX

Chaque établissement qui accepte les chèques cadeaux pourra demander le remboursement de ses chèques cadeaux auprès de l'association à la fin du mois en cours, en remplissant le formulaire de demande de remboursement téléchargeable sur le site internet de l'association.

Le remboursement sera effectué en début du mois qui suit. L'entreprise se verra remettre un justificatif de réception ainsi qu'une facture des frais de gestion qui sont à la charge des entreprises acceptant les chèques cadeaux et déduits du remboursement. Ces frais de gestion comprennent tous les frais que génèrent les chèques cadeaux à savoir ; l'impression des chèques et du packaging, l'impression du livret des adhérents, les frais salariaux de l'animatrice ainsi que les frais liés au logiciel de gestion des chèques cadeaux.

Pour le lancement du projet, les frais de gestion s'élèvent à 9%. Ils seront réévalués chaque année afin d'être réajustés en fonction des dépenses effectuées par l'association. Ces frais seront donc amenés à baisser progressivement.

3. DESENGAGEMENT AU PROJET

L'entreprise s'engage sur une durée illimitée. Pour se désengager du projet, l'entreprise doit formuler une demande écrite adressée à l'association en expliquant les raisons de son désengagement et préciser la date de désengagement. Lettre en format papier à adresser à Ossau Pro à l'adresse suivante : 1 avenue des Pyrénées à Arudy – 64 260.

4. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale de l'entreprise :

Forme juridique :

Adresse postale du siège social :

Commune :

Nom et prénom du gérant :

Email :

Numéro de téléphone :

5. CONSENTEMENT

Je soussigné _____ m'engage à participer au projet de chèques cadeaux mis en place par l'association Ossau Pro jusqu'à mon désengagement.

En tant que partenaire du projet, mon entreprise acceptera les chèques cadeaux comme moyen de paiement de la part de ma clientèle.

Fait à _____

Le _____

Nom, prénom et fonction dans l'entreprise _____

Signature : _____

8 raisons d'accepter les chèques cadeaux



Booster votre chiffre d'affaires



Faire découvrir votre activité à une nouvelle clientèle



Vivre de son métier en vallée d'Ossau en partageant des valeurs communes



Devenir consom'acteurs et éviter l'évasion de notre économie



Offrir de la visibilité à votre entreprise par le biais des chèques cadeaux



Valoriser votre image en affichant votre engagement



Promouvoir le territoire auprès de votre clientèle



Participer activement à une démarche collective sociale et écologique